

LE JUGEMENT SUITE A L'ACCIDENT AU COURS D'UN JEU

BDSM, C'EST UN PEU CHER PAYE

ACTUALITÉ

26/09/2020

COUR D'ASSISES DE NAMUR

## Rendez-vous sexuel mortel : 23 ans de prison

Une peine de 23 ans de prison a été prononcée, ce vendredi à la cour d'assises de Namur, à l'encontre de Lonnie Meunier, un habitant de Chiny (Luxembourg) âgé de 30 ans. Il avait été reconnu coupable, plut tôt dans la journée, du meurtre de Marie-Claire Wauthier (60), de Gembloux.

Les deux s'étaient rencontrés par le biais d'une petite annonce qu'elle avait publiée en proposant ses services de « secrétaire particulière ». Lors de leurs discussions par courriel, la sexagénaire lui avait confié avoir déjà eu un « maître » (dominateur) qui lui demandait d'être à sa disposition. Se gardant de lui dire qu'il était « simple » ouvrier chez Travhydro et se faisait passer pour un patron, il lui avait parlé d'un prétendu salaire de 5.000 euros par mois et il avait demandé une matinée d'essai. Le rendez-vous avait été fixé le 3 juin 2017, à six heures du matin, dans le studio de la victime à Gembloux.

### De plus en plus hard

Lonnie Meunier a expliqué que sur place, il y aurait eu quatre scènes de plus en plus « hard ». Pour la dernière, il avait attaché la victime aux chevilles, aux poignets et au cou. Marie-Claire Wauthier était également bâillonnée, avec une culotte enfoncée dans la bouche et une écharpe passant entre ses dents, qui maintenaient celle-ci.

L'accusé Il avait évoqué une scène de bondage ayant mal tourné, mais si elle avait écrit être OK pour de la soumission, du SM « soft », elle avait bien précisé « dans le respect de chacun ». Ses propos ne correspondaient en outre pas aux constatations des légistes, ont estimé les jurés.